

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 92

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 2

À l'alinéa 29, après le mot :

« taux »,

insérer les mots :

« fixé par l'arrêté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.